



De la Corruption au Crime d'Etat

Bienvenue chez NICOUD Eliane

Mes Fichiers au Format .pdf



hosting@enbg-censure.net

<http://enbg-censure.net/>



Eliane NICOUD

13, rue du Meunier
Clos du Moulin
34350 VENDRES

Eliane BEGUIN-NICOUD

Chez M. Gardet Bernard
6 ter rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane

Boutique "Tentation"
13 rue raymond Daujat
26200 MONTELIMAR

Affaire BEGUIN-NICOUD = GAN GROUPAMA,

Didier PFEIFFER, **Dominique STRAUSS-KAHN**, assignation GAN GROUPAMA contre les sites internet de NICOUD Eliane, Ex-président ADLJF Guy DOUCHET, avocate Caroline GLON, avocat Olivier ITENAOU, refere Paris 2005.

P1

INDEX

P2 08 JAN. 1998 - Lettre AR. à **Dominique Strauss-Kahn** + Let. Pfeiffer 15/12/97 + Pub Gan

<http://nicoudeliane.net/politique/strauska/strauska.html>
<http://enbg-censure.net/politique/strauska/strauska.html>
<http://raptor08.free.fr/politique/strauska/strauska.pdf>

P4 20 mars 1998 – Réponse du Ministère des Finances **Claire Dorland-Clauzel** - Affaire Nicoud/Gan

P5 26 mars 1998 – Ma réponse avec A.R. au Ministère des Finances **Claire Dorland-Clauzel** - Affaire Nicoud / Gan

P6 26 mars 1998 – Ma lettre à Monsieur **Dominique Strauss-Kahn** Ministre de l'Economie des Finances et du Budget

Lettre ouverte à Monsieur **Didier Pfeiffer, Président du GAN**

VOIR http://nicoudeliane.net/gan_assu/pfeiffer/pfeiffer.html
http://enbg-censure.net/gan_assu/pfeiffer/pfeiffer.html
http://raptor08.free.fr/gan_assu/pfeiffer/pfeiffer.pdf

~~Mme BEGUIN-NICOUD Éliane
Ex-Boutique "TENTATION"
13, rue Raymond Daujat
26200 - MONTELIMAR~~

Adresse actuelle :

Mme BEGUIN-NICOUD Éliane
Chez M GARDET Bernard
App. 114 6 Ter rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

Monsieur **Dominique STRAUSS-KHAN**
Ministre de l'Economie
des Finances et du Budget
139, rue de Bercy

75012 - PARIS

Puteaux, le 8 janvier 1998

Lettre recommandée avec AR. n°RA 2347 0451 7FR -

Objet : Indemnisation incendie par assurances GAN.

Monsieur le Ministre,

Le 15 décembre 1997 j'ai adressé une lettre ouverte à Monsieur Didier Pfeiffer, Président du GAN, en réponse à sa publicité diffusée dans le quotidien le Monde du mardi 9 décembre 1997, sous le titre « Communication du GAN ». Je considère cette publicité mensongère, preuves à l'appui.

Monsieur Didier Pfeiffer, n'a pas cru bon répondre à mon courrier.

Je m'adresse donc au Ministre de tutelle de Monsieur Pfeiffer, Ministre qui renfloue le GAN à hauteur de 40 ou 50 milliards de francs ponctionnés aux contribuables français. Ces milliards devraient en principe indemniser les victimes de cette incurie, mais il semble que cette mesure n'est pas à l'ordre du jour.

Dans ces conditions, vous voudrez bien Monsieur le Ministre du Budget m'informer de votre position concernant cette affaire.

En l'absence de réponse, *je considérerai que le Ministre du Budget est solidaire du Président du GAN dans son refus d'indemnisation de mon magasin Tentation, 13 rue Raymond Daujat à Montélimar, incendié le 18 août 1992.* Il y aura lieu d'intégrer cette nouvelle donnée dans la suite de l'affaire Béguin-Nicoud.

Dans l'attente d'une réponse rapide de votre part,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, mes sincères salutations.

Mme BEGUIN-NICOUD Éliane.

Pièce jointe :

Lettre ouverte à Monsieur Didier Pfeiffer, Président du GAN -

« Le Canard enchaîné » – Mercredi 21 janvier 1998 – 3

Le parquet vermoulu du procureur Bestard

LE procureur de la République de Paris, Gabriel Bestard, célèbre embaumeur de quelques affaires concernant Chirac, Juppé ou Tiberi, a écrit, la semaine dernière, une lettre furibarde au directeur du « Canard ». Nous l'avions diffamé – pas moins – en écrivant qu'il s'était endormi sur le dossier Déméter, ce projet de réseau informatique concocté à Bercy et plutôt fumeux, qui a coûté 26 millions, et sur lequel Strauss-Kahn a ordonné une enquête aussitôt après la parution de l'article.

« Je vous invite à informer convenablement vos lecteurs, écrit Bestard, et leur faire connaître qu'à la suite de faits qui ont été portés à sa connaissance le 3 juillet 1997 le parquet de Paris a ordonné une enquête préliminaire le 17 juillet 1997. »

La maladie du sommeil

Voilà qui est fait. Mais pour que cette information soit complète, il faut préciser que « Le Canard » avait demandé au parquet le 2 janvier, soit cinq jours avant la parution de l'article, s'il y avait ou non une enquête en cours. Réponse officielle : *« Nous ne trouvons aucune trace de cette affaire. »* C'est seulement le 9 janvier que les services du procureur – un modèle d'organisation – ont mis la main sur ce dossier. Avec cette explication : *« Cette histoire ne disait rien à personne. Elle n'était pas signalée. »*

L'étude, même superficielle, de la plainte permet de découvrir qu'il s'agit de marchés publics, qu'une bonne partie des pièces est classifiée « confidentiel-défense », qu'un haut fonctionnaire peut être mis en cause et que le secrétariat général de la Défense nationale est directement concerné. Quand on sait qu'il suffit qu'un gamin fumeur de joints soit le petit-cousin d'un sous-préfet pour que le dossier soit « signalé »...

Mais il faut se rendre à l'évidence : une enquête était bien ouverte et nul ne le savait. Personne n'avait songé à avertir la garde des Sceaux, pas plus que le ministre des Finances. Le parquet de Paris est un modèle d'efficacité. Elisabeth Guigou en a d'ailleurs fait elle-même l'expérience. Devant l'Assemblée, elle a annoncé, voilà quelques semaines, l'ouverture prochaine de poursuites dans l'affaire du GAN. Manque de chance, une information était déjà ouverte. Et personne au Palais de Justice n'avait été capable de l'en informer...

Pour ce qui est de l'enquête préliminaire, la police judiciaire ne semble pas s'être davantage bousculée. Six mois plus tard, aucune des personnes concernées n'a reçu la visite des flics. Mais on se gardera bien de dire qu'ils roupillent, de peur de recevoir une nouvelle lettre. Disons que, comme le procureur Bestard, ils réfléchissent. Et ils rangent leurs archives.

L.-M. H.

1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

20 MAR. 98 - 003596

DIRECTION DU TRÉSOR
SERVICE DES AFFAIRES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES
BUREAU C1 / ASSURANCE DE DOMMAGES
139, RUE DE BERCY - TELEDOD 628
75572 PARIS CEDEX 12

PARIS, LE

TELECOPIE : 01.44.87.20.09

N/REF. 98-001302/MFD/JR/D320

Madame Eliane BEGUIN-NICOUD
Chez M. Gérard GARDET
Appartement 114
6 ter, rue Voltaire
92800 PUTEAUX

Madame,

Vous avez appelé mon attention sur les difficultés que vous rencontrez auprès du GAN.

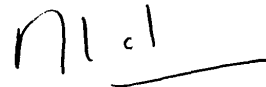
Après intervention de mes services, votre assureur m'indique que vous n'avez pas communiqué, malgré de nombreuses demandes, les documents justificatifs nécessaires au déroulement de l'expertise des dommages. De ce fait, le GAN n'a pu, à ce jour, procéder à votre indemnisation.

Toutefois, à la suite de récents échanges avec ses services, vous venez d'accepter -à la demande expresse du GAN- le principe de la nomination d'un expert d'assuré. Dès que vous aurez fait connaître votre choix, l'expertise contradictoire permettant l'évaluation de votre préjudice pourra avoir lieu.

Votre assureur précise qu'à défaut de pouvoir mettre en oeuvre cette procédure amiable, il demandera au Tribunal de Valence de désigner un expert.

Veillez agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Chef du Bureau C1,



Claire DORLAND-CLAUZEL

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
~~Ex-Boutique " TENTATION "~~
~~13, rue Raymond Daujat~~
~~26200 – MONTELMAR~~

Madame **Claire DORLAND-CLAUZEL**
Ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie
Direction du Trésor - Service des Affaires Monétaires et Financières
Bureau C1 / Assurance de Dommages
139, rue de Bercy
75572 - PARIS Cedex 12

Adresse actuelle :

Mme BEGUIN-NICOUD Eliane
Chez Monsieur GARDET Bernard
App. 114 6 Ter rue Voltaire
92800 - PUTEAUX

Puteaux, le 26 mars 1998

Lettre recommandée AR. n°RA 6842 4168 0FR -

N/REF. : Incendie criminel du 18 AOU. 1992 magasin cité plus haut -
Demande d'indemnisation par le GAN Assurances -

V/REF. : 98-001 302/MFD/JR/D320
Votre lettre - Paris, le 20 MAR. 98 - 003596 -

Madame Claire DORLAND-CLAUZEL,

Je vous remercie pour l'intérêt que vous portez à l'indemnisation par le GAN de l'incendie le 18 août 1992 de mon magasin situé 13, rue Raymond Daujat - 26200 - Montélimar.

Je me permets d'abord de vous faire remarquer que mon adresse actuelle est chez Monsieur Bernard GARDET et non Gérard GARDET. A Montélimar ce genre de confusion avec Denis puis Gérard GARDET avait occasionné à Monsieur Bernard GARDET quelques désagréments dont l'origine s'était révélée intentionnelle. Aussi, vous voudrez bien avoir l'obligeance de rectifier le prénom pour un bon acheminement du courrier.

Concernant l'indemnisation du sinistre, il y a eu quelques confusions dans les services du GAN. L'un des courriers ne m'était pas parvenu. Le GAN a d'ailleurs présenté ses excuses pour le contretemps, tout en rectifiant la date erronée du sinistre.

Je me suis ensuite adressée à l'UPEMEIC par courrier du 02 mars 1998 pour obtenir la liste des experts agréés. Après consultation de cette liste reçue le 12 mars 1998, j'ai proposé au Cabinet ROUX et HERR de prendre en charge l'expertise du dossier d'indemnisation, sous réserve de son acceptation.

Comme le GAN dans sa lettre recommandée du 21 janvier 1998 [postée le 23/01/98, présentée le 26/01/98 et retirée par mes soins le 29/01/98], vous mentionnez dans votre lettre du 20 mars 1998 [reçue le 24/03/98] la saisie du Tribunal de Valence. Il est territorialement compétent certes, mais je ne manquerai pas de récuser et de m'opposer à toutes décisions émanant de ce Palais de Justice concernant l'affaire Béguin-Nicoud en raison du passé et du passif.

L'incendie de mon magasin le 18 août 1992 était un attentat prémédité, organisé par les Renseignements Généraux depuis la Préfecture de le Drôme ; une partie de la ville savait. Des magistrats du Palais de Justice de Valence (Parquet et Siège) étaient impliqués dans cette opération. J'ai déjà déposé plusieurs plaintes et la liste n'est pas exhaustive.

Aujourd'hui je n'ai plus rien, mais sachez que je n'ai plus rien à craindre, ni plus rien à perdre quoi qu'il arrive. Etre un témoin gênant du fonctionnement de réseaux de corruption, ne justifie pas une précipitation fébrile dans le traitement de ce dossier cinq ans et demi après les faits.

Aussi, il serait souhaitable que ce dossier fasse l'objet d'une procédure amiable en toute clarté. Ma bonne volonté ne souffrira cependant d'aucune faiblesse.

Je vous prie d'agréer, Madame le Chef du Bureau C1, mes salutations distinguées.

BEGUIN-NICOUD Eliane

Copie à : M. Didier PFEIFFER, Président du GAN -

26 mars 1998 – Ma lettre à Monsieur **Dominique Strauss-Kahn**
Ministre de l'Economie des Finances et du Budget

N/REF. :
Incendie criminel du 18 AOU. 1992
Demande indemnisation par le GAN Assurances

V/REF. :
Service des Affaires Monétaires et Financières
Bureau C1 / Assurance de Dommages
Lettre du 20 MAR. 98 - 003596 –
de Mme Claire Dorland-Clauzel

98-001 302/MFD/JR/D320

Monsieur le Ministre,

Le 08 janvier 1998 je vous ai adressé une lettre recommandée pour attirer votre attention sur les difficultés que je rencontrais auprès du GAN pour indemniser l'incendie de mon magasin.

A la suite de quoi vous avez fait intervenir vos services auprès de l'assureur GAN, je vous en remercie.

Je vous fais parvenir la copie de la lettre que j'ai adressée le 26 mars 1998 à Madame Claire Dorland-Clauzel Chef du Bureau C1/ Assurance de Dommages, en réponse à sa lettre du 20 mars 1998.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma sincère considération.

BEGUIN-NICOUD Eliane

Pièce jointe :

Copie de la lettre du 20 MAR. 98 - 003596 de Mme Claire Dorland-Clauzel, Chef du Bureau C1/Assurance de Dommages.